

ÉTUDIER

EN OCCITANIE-EST

**GUIDE
PRATIQUE**
POUR LES ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

ÉDITION 2026/2027

ÉTUDIER

EN OCCITANIE-EST



1 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	2
A. L'enseignement supérieur en France	2
B. L'enseignement supérieur à Montpellier, Nîmes et Perpignan	6
C. Les établissements et services de l'enseignement supérieur Montpellier, Nîmes et Perpignan	8
2 PARCOURS DE L'ÉTUDIANT	10
Le parrainage international	11
3 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	
A. Avant de partir : obtenir une admission	12
B. À l'arrivée : obtenir un titre de séjour	14
4 INFOS PRATIQUES	17
A. Le logement	17
B. La santé	22
C. Le budget	24
D. La restauration	26
E. Les transports	26
F. La culture	27
G. Pièces à fournir	28
H. Glossaire	29
CONTACTS	30
Adresses utiles au sein de chaque université et établissement	

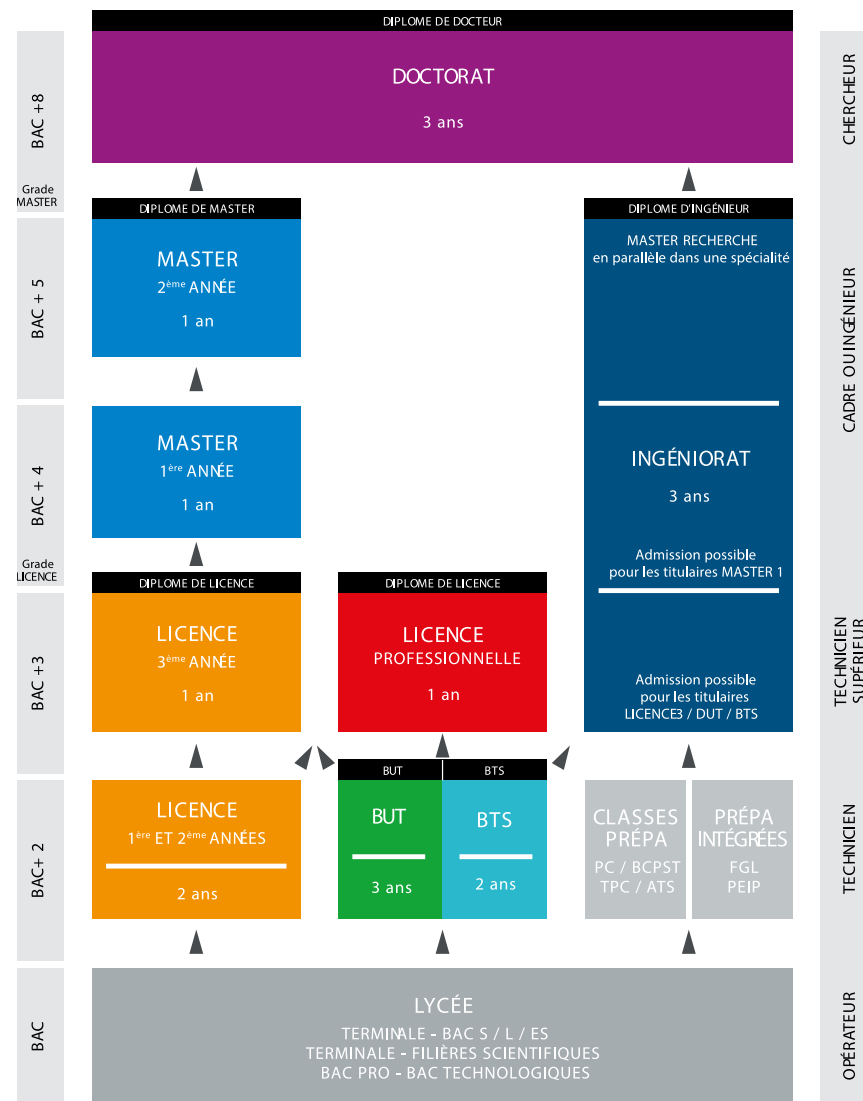
A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE :

Les universités et les grandes écoles françaises organisent leurs études en 3, 5 et 8 ans, conférant les diplômes de licence (L), master (M), et doctorat (D).

Pour chaque diplôme, les enseignements sont découpés en semestres (un étudiant peut effectuer 2 semestres par année universitaire), correspondant chacun à 30 crédits, capitalisables et transférables en France et en Europe.



▲
Diplôme Voie d'entrée
Diplôme obtenu



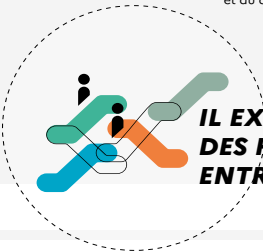


LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

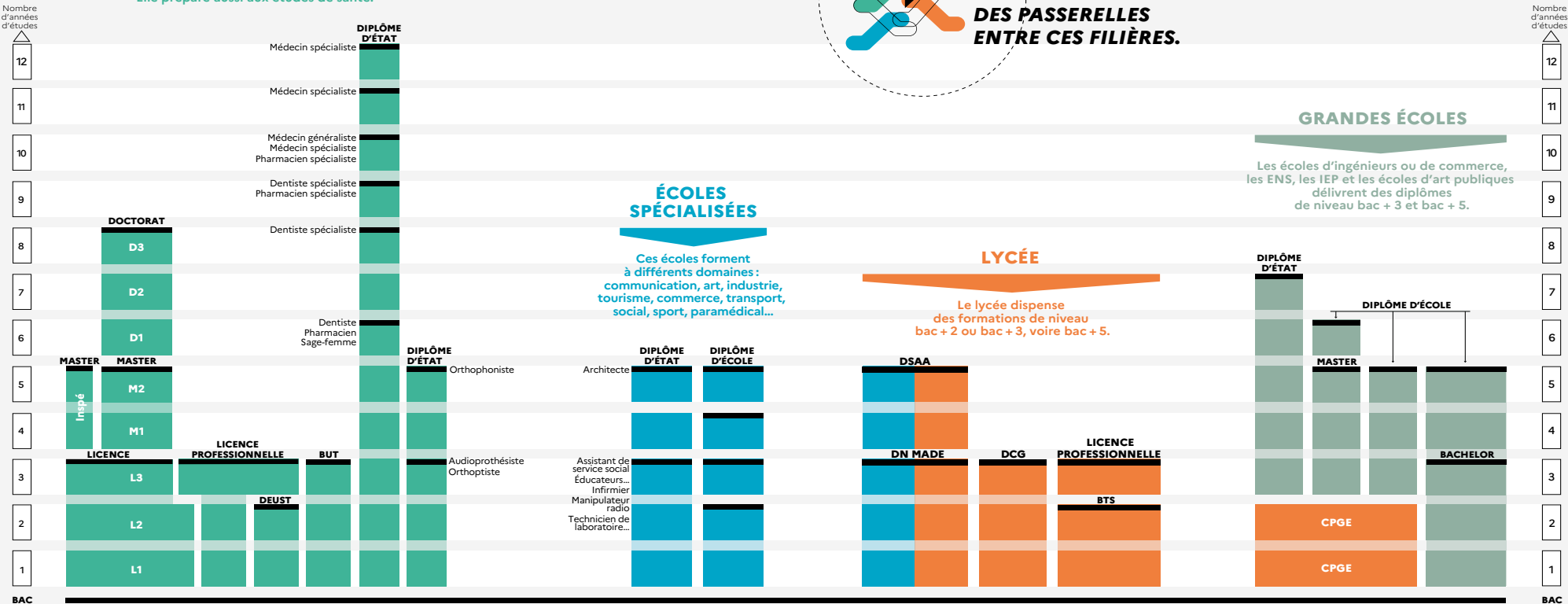
Les filières présentées ici sont accessibles directement après le bac.
D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.

UNIVERSITÉ

L'université dispense des formations
générales et professionnelles.
Elle prépare aussi aux études de santé.



IL EXISTE
DES PASSERELLES
ENTRE CES FILIÈRES.



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC
EN OCCITANIE-ESTUniversité
de Montpellier

www.umontpellier.fr

8 UFR

Droit et science politique
Économie
Éducation
Médecine
Odontologie
Pharmacie
Sciences
Sciences et techniques des
activités physiques et sportives
(STAPS)

7 Instituts

Institut d'administration des
entreprises (IAE)
Institut de préparation à
l'administration générale (IPAG)
Institut national supérieur du
professorat et de l'éducation
(INSPE)
Montpellier Management
IUT Béziers
IUT Montpellier-Sète
IUT Nîmes

2 Écoles

Observatoire de recherche
méditerranéen de
l'environnement (OREME)
Polytech Montpellier

1 Établissement composante

École Nationale Supérieure de
Chimie de Montpellier (ENSCM)

Université de Montpellier
Paul-Valéry

www.univ-montp3.fr

Lettres, Arts, Philosophie,
Psychanalyse
Langues et Cultures Étrangères
et Régionales (LLCER) et Langues
Étrangères Appliquées (LEA)
Sciences humaines et sciences
de l'environnement
Sciences Économiques,
Juridiques, Sociales et de Gestion
Sciences du sujet et de la
société (Sociologie, Ethnologie,
Psychologie et Sciences sanitaires
et sociales)
Éducation et Sciences
pour les Langues Lettres Art
Sciences Humaines et Sociales
(LLASHS)
Institut des Technosciences
de l'Information et de
la Communication (ITIC)
(Information-communication et
Sciences du langage)
Institut universitaire
d'Enseignement du Français
langue Étrangère (IEFE)
École d'Architecture

Nîmes
Université

www.unimes.fr

Nîmes

Anglais
Sciences de la Vie
Droit
Administration Économique et
Sociale
Espagnol
Histoire et patrimoine
Lettres Modernes Appliquées
Mathématiques
Psychologie
Sciences et Techniques des
Activités Physiques et Sportives
(STAPS)
Risques

Mende

Communication
Tourisme

Université de Perpignan
Via Domitia

www.univ-perp.fr

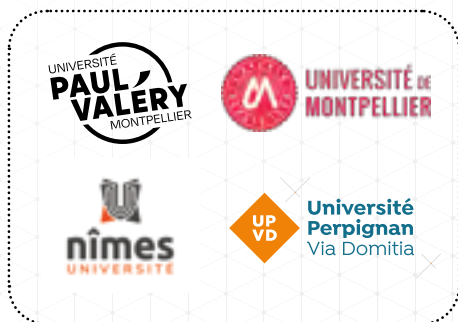
Arts, Lettres et Langues
Sciences Juridiques et
Économiques
Sciences Humaines et Sociales
Sciences de l'Éducation
Sciences, Technologies
et Santé
Sciences et Techniques des
Activités Physiques et Sportives
(STAPS)
Institut Universitaire
Technologique (IUT)
de Perpignan
Institut d'Administration
des Entreprises (IAE)
Institut Franco-Catalan
Transfrontalier (IFCT)
Centre Universitaire d'Études
Françaises (CUEF)
École d'ingénieurs Sup'EnR

L'Institut Agro
Montpellier

www.institut-agro-montpellier.fr/

Thématiques principales : agriculture,
alimentation, environnement
Département Biologie et écologie (BE)
Département Milieux, productions,
ressources, environnement (MPRS)
Département Sciences des agro-biopro-
cédés (SABP)
Département sciences économiques
sociales et de gestion (SESG)
Pôle Vigne & Vin
Pôle Tropiques & Méditerranée
L'Institut Agro Campus de Florac
L'Institut Agro Fondation
8 Chaires partenariales : AgroSYS/
AgroTIC/Chaire Unesco Alimentations du
Monde/Eau, Agriculture et Changement
climatique/Mas Numérique/Vigne & Vin/
Innov'Arbo, Légumineuses et savoirs
AgroFabLab
AgroVallée Incubation
Domaine du Chapitre
(Villeneuve-lès-Maguelone)
Domaine et Centre de Formation du
Merle (Salon-de-Provence)
Cellule d'accueil des étudiants de l'Insti-
tut Agro Montpellier

C LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN OCCITANIE-EST



► POLITIQUE DE SITE

- Université de Montpellier
- Université de Montpellier Paul-Valéry
- Nîmes Université
- Université de Perpignan - Via Domitia



► CROUS DE MONTPELLIER-OCCITANIE

Tous les services au cœur de la vie étudiante

www.crous-montpellier.fr

- Bourses et aides financières
- Social et accompagnement
- Se loger
- Se restaurer
- Sortir, bouger, créer
- Études internationales

≡ Carte multi-services

(carte étudiante, porte-monnaie électronique)

www.izly.fr



≡ Me former en Occitanie. The guidance and training site in Occitanie:

www.meformerenregion.fr

≡ Espace Numérique de Travail (ENT*) :

L'ENT est un portail de services en ligne offrant un point d'accès unique où l'étudiant peut trouver les informations, outils et services numériques en rapport avec ses études. L'étudiant se connecte en se rendant sur une page web spécifique accessible à partir du site de son université, sur laquelle il entre son nom et son mot de passe. Il accède ainsi à des services personnalisés en rapport avec sa formation.

≡ Bibliothèques interuniversitaires ou universitaire : www.biu-montpellier.fr et www.bu.univ-perp.fr

≡ Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) :

<https://sport-u-occitanie.com/>

https://www.unimes.fr/fr/vie-de-campus/sport_unimes.html

<https://www.univ-perp.fr/vie-de-campus/sport>

<https://www.univ-montp3.fr/fr/sport>

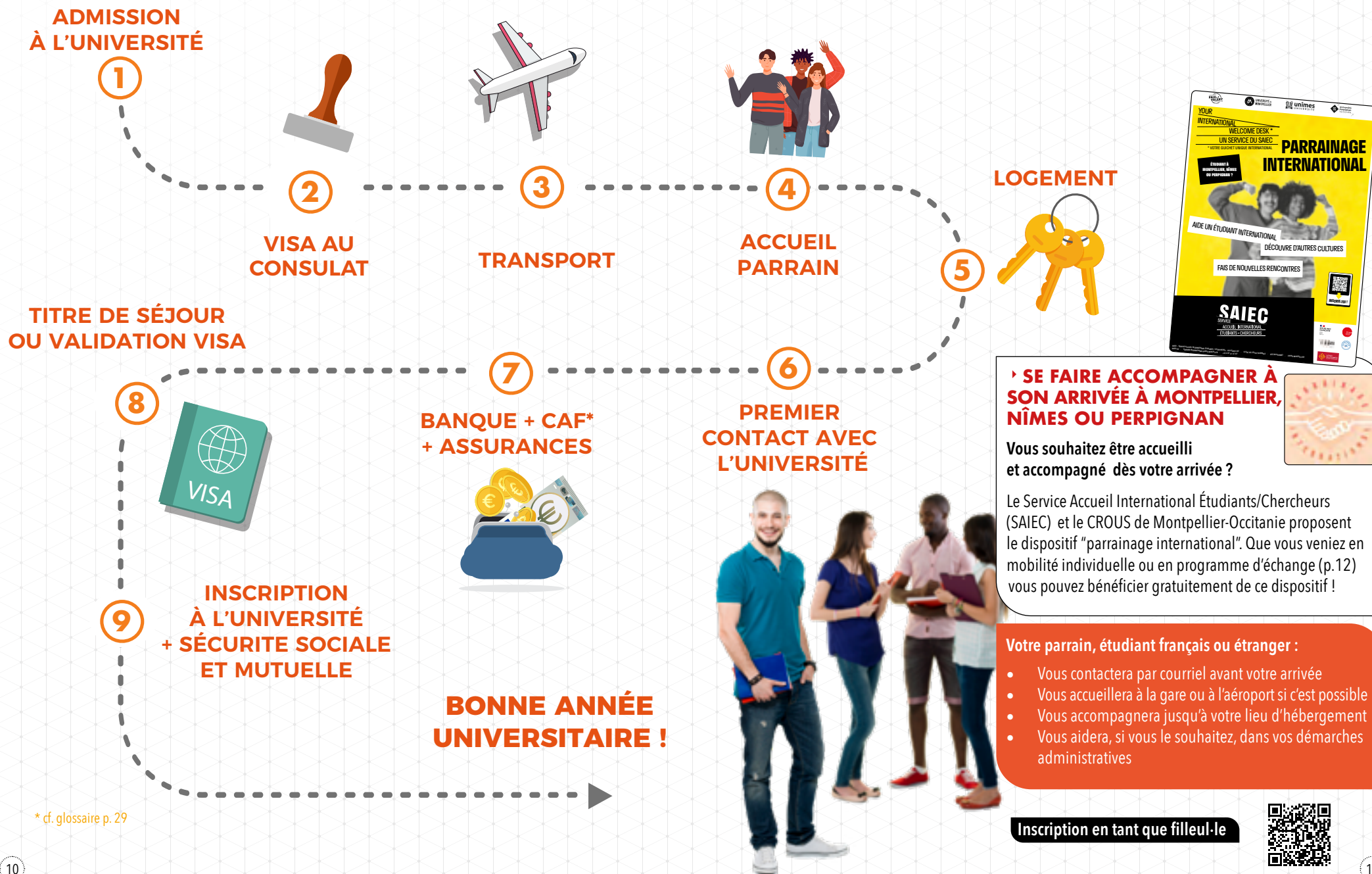
<https://www.umontpellier.fr/campus/sport>

≡ Maisons et bureaux des étudiants :

Il en existe au sein de chaque université, retrouver leurs coordonnées sur les sites internet des établissements concernés.



* cf. glossaire p. 29



A OBTENIR UNE ADMISSION : FORMALITÉS À ACCOMPLIR AVANT DE PARTIR EN FRANCE

Pour venir étudier en France, les formalités à accomplir sont fixées au niveau national. Votre séjour doit se préparer bien à l'avance.



La compréhension de la langue française est indispensable.
Les enseignements et les examens se déroulent en français pour la plupart. Se renseigner auprès de l'université de votre choix pour le niveau de langue exigé (et le justificatif correspondant à produire) + France Education International <https://www.france-education-international.fr/>

Si vous venez dans le cadre d'un **programme d'échange**, comme par exemple : ERASMUS+, PEE du BCI (Programme d'échange d'étudiants du Bureau de coopération interuniversitaire du Québec), vous devez vous renseigner auprès de votre université d'origine. C'est elle qui enverra votre nomination à votre université d'accueil.

Si vous demandez une **inscription à titre individuel** : les procédures varient en fonction des pays (Union européenne ou hors Union européenne), du type d'établissement (Université, École, IUT...), de la filière de formation envisagée (langue, médecine...) et du niveau d'accès (Licence / Master / Doctorat).

L'essentiel des démarches de pré-admission consiste à effectuer une demande d'admission et à obtenir un visa.

1^{ÈRE} ANNÉE DE LICENCE ET LA PASS ET LAS



Attention : le calendrier de dépôt des dossiers doit être respecté

Pour s'inscrire en Licence 1^{ère} année, 2 possibilités :

Si vous résidez à l'étranger

- Étudiants internationaux résidant dans un pays avec procédure CEF
Il existe une procédure obligatoire de **demande d'admission préalable (DAP)** en ligne sur le site du Centre pour les études en France (CEF) : www.campusfrance.org
Il s'agit d'une opération simple et rapide pour laquelle une participation financière vous sera demandée.
- Étudiants internationaux résidant dans un pays sans procédure CEF
Dans les pays où cette procédure n'existe pas, vous devez remplir un dossier de demande d'admission préalable (DAP) auprès du service culturel de l'Ambassade de France du pays de résidence (formulaire blanc).

- Si vous résidez en France : Il vous faut télécharger le dossier de demande d'admission sur le site du Ministère de l'Éducation nationale (formulaire vert).
- Sur internet, à l'adresse suivante : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-demande-d-admission-prealable-en-premiere-annee-de-licence.html
- Sur un moteur de recherche : « dossier vert ».

▸ AUTRES ANNÉES D'ÉTUDES



Attention : le calendrier de dépôt des dossiers doit être respecté

Pour les autres années d'études (Licence 2^e année, Licence 3^e année, Licence professionnelle, Master 1^{ère} année, Master 2^e année, IUT et diplôme d'ingénieur), les résidents à l'étranger (hors Europe) doivent passer obligatoirement par la procédure Études en France. Si leur pays ne dispose pas de ce genre de dispositif, il convient de s'adresser directement aux établissements.

▸ CAS DES DOCTORANTS ET DES ÉTABLISSEMENTS À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE

La demande d'admission est à faire directement auprès de l'établissement concerné pour une inscription en :

- classe préparatoire aux grandes écoles,
- section de techniciens supérieurs (dans les lycées),
- troisième cycle à l'université (doctorat),
- ou dans tout autre établissement à caractère spécifique et/ou recrutement par voie de concours, jury d'admission ou sur titre.

▸ L'OBTENTION D'UN VISA

Votre admission au sein de l'établissement que vous avez choisi vous permettra de faire la demande d'un visa long séjour pour études.



B OBTENIR UN TITRE DE SÉJOUR : FORMALITÉS À ACCOMPLIR À L'ARRIVÉE EN FRANCE



Tout étranger âgé de plus de 18 ans, souhaitant séjourner en France plus de 3 mois, doit posséder un titre de séjour.

► VISA "D" LONG SÉJOUR ÉTUDIANT (CESEDA R311-3 6°)

Vous avez obtenu un visa "D" long séjour étudiant pour la France auprès du consulat/ambassade de France dans votre pays. Ce visa porte la mention CESEDA R311-3 6°.

≡ à votre arrivée en France

Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France vous devez valider votre visa à l'adresse suivante : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Vous aurez besoin :

- d'une adresse électronique valide
- des informations figurant sur votre visa
- de communiquer votre date d'entrée en France
- de votre adresse de résidence en France
- de votre carte de paiement pour payer en ligne le timbre fiscal obligatoire



≡ Dans les 2 à 4 mois précédant sa date d'expiration, vous devez solliciter le renouvellement de votre VISA ou titre de séjour en ligne à l'adresse suivante : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Des services se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches (page suivante) :



≡ à Montpellier

Service Accueil International Étudiants/Chercheurs (SAIEC)

Tél. : +33 (0)4 67 41 67 87 - Courriel : saiec@umpv.fr

Guichet Unique -Welcome Desk

Ouvert premier semestre : du lundi au vendredi 09:00-16:00 , le deuxième semestre: lundi, mardi et jeudi 09:00-12:00., notre équipe d'étudiants polyglottes vous reçoit avec ou sans rendez-vous.

www.saiec.fr

Un espace numérique qui vous est dédié pour vos démarches en ligne : Titre de séjour, CPAM, CAF, logement, etc.

Information et orientation par téléphone et mail

Online Welcome Desk - SAIEC : Votre assistant virtuel personnalisé :

Toutes les étapes à suivre avant et après votre arrivée en France en quelques clics !

Le centre de services Euraxess Occitanie-Est accompagne tous les doctorants et chercheurs internationaux et leurs familles dans leurs démarches administratives : titre de séjour, CPAM, CAF, ouverture d'un compte bancaire, assurances, événements culturels, etc. Bénéficiez de ces services en vous inscrivant via le formulaire suivant : <https://www.fnak.fr/inscription/?cid=langue-doc-roussillon>

≡ à Nîmes

L'accueil Préfecture du Gard - Bureau de l'Immigration et de l'Intégration

10 avenue Feuchères - 30045 Nîmes Cedex 9 - www.gard.gouv.fr

Permanence téléphonique du lundi au vendredi 14h-16h : +33 (0)4 66 87 59 60

Dépôt de dossier sur rendez-vous par courriel : pref-etrangers-rdv@gard.gouv.fr

≡ à Perpignan

International Welcome Desk (IWD)

Tél : +33 (0)4 30 19 81 29 - Courriel : welcomedesk@univ-perp.fr

52 avenue Paul Alduy - Bâtiment A - 66860 Perpignan

Bus Arrêt «Campus» desservi par les lignes : 24, A, C et NCMI

Ouvert tous les jours de 9h-12h30 et 13h30-17h de septembre à début décembre. Puis le reste de l'année de 09h à 12h30 les lundis, mardis et jeudis.

Information et orientation par téléphone, courriel ou en présentiel.

Accompagnement individualisé aux démarches administratives en ligne (Titre de séjour, CPAM, CAF, ..) sur rendez-vous : <https://welcome.univ-perp.fr>

3 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

▸ AUTRES VISAS LONG SÉJOUR

Vous avez obtenu un autre type de VISA long séjour étudiant (ressortissant algérien, mineur scolarisé, étudiants avec un visa «concours») : vous devez faire une demande de titre de séjour en ligne sur le site dédié de l'administration française : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>



▸ INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le titre de séjour autorise l'étudiant international à travailler jusqu'à 60% de la durée annuelle légale de travail (soit 964 heures par an), 50% pour les étudiants algériens soit environ 850 heures par an.

▸ Visa touristique type "C" (court séjour) :

Cette catégorie de visa s'adresse à tout ressortissant étranger désireux d'entrer dans l'espace Schengen dans le cadre d'un voyage touristique ou pour participer à des conférences ou autres manifestations. Il ne permet pas de solliciter un titre de séjour.

▸ ÉTUDIANTS EUROPÉENS

Les étudiants européens sont dispensés de demande de titre de séjour.



4 INFOS PRATIQUES

A LOGEMENT :

Se loger à Montpellier, Nîmes ou Perpignan n'est pas simple ! Il faut être organisé et disposer des moyens financiers rappelés p.24. Il faut également disposer d'une somme d'argent suffisante pour s'héberger temporairement au début et payer les frais inhérents à toute recherche de logement (dépôt de garantie, frais d'agence, caution, etc. cf. p.21).

▸ OFFRE PUBLIQUE : CROUS DE MONTPELLIER-OCCITANIE

Le Crous propose des hébergements en cités ou en résidences universitaires (visite virtuelle sur www.crous-montpellier.fr > logement > nos cités/résidences universitaires).

- Loyer d'une chambre en Cité U' : 190,29€ à 266,72€ selon le niveau de confort (Aide au logement non déduite)
- Loyer d'un studio en Cité U' : 294,67€ à 404,51€. (Aide au logement non déduite)
- Loyer d'un logement en résidence à partir de 335.52€ mensuel selon la surface.

1. Critères d'admission

Seuls les étudiants qui répondent aux critères suivants se verront attribuer un logement en cité universitaire :

- être inscrit dans un niveau d'études au moins équivalent à une 1^{ère} année de master, ou au sein des établissements suivants : Grande École, classe préparatoire, IUT, Section de Technicien Supérieur (en dehors des établissements privés), filières médicales : Médecine (à partir de la 2^e année), Odontologie, Pharmacie.
- Justifier de 615€/mois de revenus

Les étudiants individuels devront joindre à leur dossier d'admission, la caution solidaire d'une personne physique résidant en France. Si l'étudiant n'a pas de garant domicilié en France le dispositif Visale permet de fournir une caution locative et le financement du dépôt de garantie : www.visale.fr

2. Modalités de dépôt de la demande

Pour faire une demande de logement il faut au préalable ouvrir un compte sur :
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Vous pouvez ensuite faire une demande de logement Crous début juillet sur :
<https://trouverunlogement.lescrous.fr>

3. Le dossier d'admission

Vous devez envoyer votre dossier d'admission dans un délai de 7 jours après sa réception avec les justificatifs nécessaires à l'admission :

- photocopie du passeport dans son intégralité
- photocopie du dernier diplôme obtenu
- photocopie du dernier certificat de scolarité (à défaut, justificatif de pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France)
- adresse mail obligatoire (qui devra être valide toute l'année universitaire) après étude de votre dossier et en fonction des critères d'admission.

L'admission est faite pour une année universitaire et en fonction des places disponibles.

Si une proposition vous est faite par le Crous :

- À réception du mail de décision, vous disposez de **48h** pour vous acquitter en ligne de votre réservation. Conservez le ticket de paiement qui vous sera demandé lors de la signature de votre bail au service accueil international.
- fournir un engagement de caution d'une personne domiciliée en France ou le visa certifié délivré par la garantie Visale.

Pour tout renseignement consulter [www.crous-montpellier.fr / logement / Aides au logement](http://www.crous-montpellier.fr/logement/Aides%20au%20logement)

Accueil général du Crous de Montpellier-Occitanie

Adresse : 2 rue Monteil - CS 85053 - 34093 Montpellier cedex 5 (Tramway ligne 1, arrêt Boutonnet)

Ouvert : tous les jours de 9h00 à 16h00

Les demandes sont étudiées en fonction du niveau d'études et de la date de dépôt ainsi que des places disponibles. Même si vous remplissez ces conditions, le Crous ne peut vous garantir l'obtention d'un logement en raison du nombre limité de logements.



SE LOGER DANS LE PRIVÉ

Les sites internet du Crous de Montpellier-Occitanie et du CRIJ* Languedoc-Roussillon

Montpellier

Retrouvez des offres de logement chez des particuliers (sans frais d'agence) sur :

www.lokaviz.fr

www.logement.informationjeunesselr.fr

(vous pouvez également y télécharger un guide du logement très complet)

Le Phare

Montpellier-Nîmes-Perpignan

Le Phare est un point d'accueil pour les étudiants internationaux en recherche de logement. Des étudiants polyglottes accompagnent les étudiants dans leur recherche auprès des particuliers.

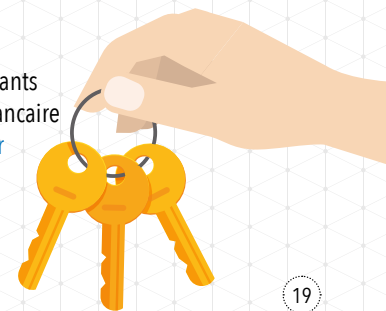
Ouvert de septembre à fin octobre du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Adresse : SAIEC - 8 rue de l'école Normale - CS 78290 - 34197 Montpellier cedex 5 (tram ligne 1, arrêt Philippidès) - Email : phare@crous-montpellier.fr

Des aides pour vous aider à vous installer

Visale

Visale est un dispositif d'Action Logement qui permet aux étudiants disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire d'accéder à un logement. Faites votre demande sur www.visale.fr



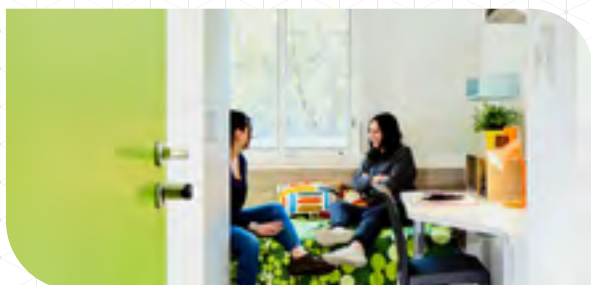
▸ L'ESPACE LOGEMENT ÉTUDIANT

- **Montpellier**
Cet espace d'information vous permettra d'effectuer des recherches de logement et d'effectuer sur place les démarches administratives liées à votre installation.
Espace Logement Étudiant
D'août à octobre au Corum - Salon du Belvédère - Esplanade Ch. de Gaulle - Montpellier
www.espace-etudiant.com
- **Nîmes**
<https://unimes.immojeune.com/>
- **Perpignan**
<https://infojeunes66.fr/>

▸ HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

⌘ Auberges de jeunesse

- **Montpellier**
JOST Auberge de jeunesse Montpellier Centre Gare
50 Rue Isabelle Eberhardt, - 34000, Montpellier, France
Tél. +33 (0)4 12 05 19 29
<https://www.jost-hotel-montpellier.com/>
- **Nîmes**
Adresse : 257 chemin de l'auberge de jeunesse - 30900 Nîmes
Tél. +33 (0)4 66 68 03 20
- **Perpignan**
Adresse : Allée Marc Pierre, Parc de la Pépinière 66000 Perpignan
Tél. +33 (0)4 68 34 63 32 - Fax +33 (0)4 68 51 16 02
www.hifrance.org



▸ DÉPÔT DE GARANTIE ET CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

⌘ Dépôt de garantie

Lors de la signature de votre bail, vous devrez verser un dépôt de garantie. Cette somme sert à couvrir les éventuels manquements du locataire à ses obligations (frais de réparation ou de remise en état, etc.). Le dépôt de garantie ne peut excéder un mois de loyer sans les charges et doit être restitué dans un délai de deux mois à compter de la remise des clefs (pour les locations vides).

⌘ Cautionnement solidaire

Pour obtenir un logement, vous devrez également fournir un cautionnement solidaire, c'est un acte renseigné par une personne qui réside et travaille en France. Cette personne se porte garante pour vous en s'engageant à régler les loyers que vous n'auriez éventuellement pas payés.



Si vous avancez des loyers pour plusieurs mois, demandez IMPÉRATIVEMENT un reçu au propriétaire de votre logement.

▸ AIDES AU LOGEMENT

Les APL (Aides Personnalisées au Logement) ou ALS (Allocations de Logement à caractère Social) sont des aides financières au logement versées par la Caisse d'Allocations Familiales. La demande de dossier s'effectue par saisie informatique,

Montpellier : www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-herault/

Nîmes et Perpignan : www.caf.fr

Attention, une réforme des APL modifiant les conditions d'accès au dispositif est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2026. Plus d'information : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/aides-au-logement-pour-les-etudiants-internationaux-le-gouvernement-adapte-les-criteres-d-100242>

▸ ASSURANCE HABITATION

Une assurance multirisques habitation est obligatoire pour les locations de logements vides et fortement conseillée pour les logements meublés. Cette assurance vous permet de vous garantir contre les risques d'incendie, dégâts des eaux, explosions, responsabilités, vols, etc.

À côté des organismes d'assurances classiques (assureurs et mutuelles), certaines banques proposent des formules avec des tarifs adaptés aux ressources des étudiants.

B LA SANTÉ

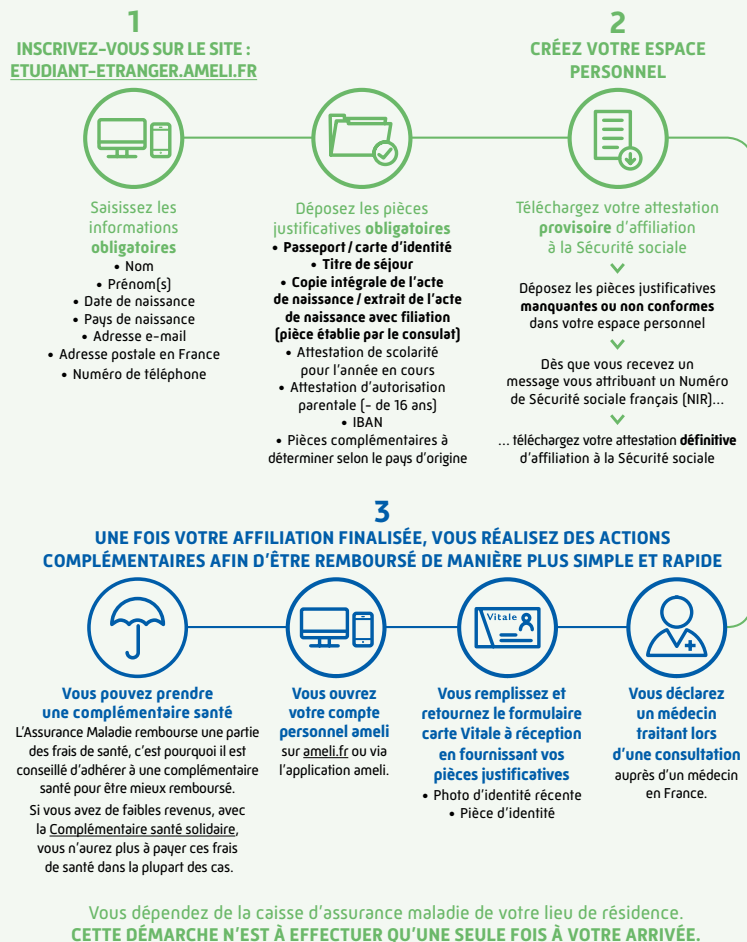
► AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE

www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html

SPÉCIAL ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

VOUS DÉMARREZ VOS ÉTUDES EN FRANCE

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devez vous inscrire sur le site etudiant-etrananger.ameli.fr afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :



► LE CENTRE DE SOINS UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

Le CSU offre aux étudiants de Montpellier une prise en charge médicale, gynécologique (dont IVG médicamenteuse), psychiatrique, kinésithérapique et psychologique, ainsi qu'un accompagnement dans les démarches d'accès aux droits. Les soins sont entièrement pris en charge, sans avance de frais, sur présentation de la carte étudiante, de la carte Vitale et de l'attestation de mutuelle.

Centre de Soins Universitaire de Montpellier

www.csu-montpellier.fr 8 rue de l'École Normale - 34090 Montpellier - +33 (0)4 11 28 19 79

► SERVICES DE SANTÉ À NÎMES ET PERPIGNAN

Les Services de Santé informent sur le parcours santé et propose des consultations aux étudiants.

Unîmes : Pôle sportif du site Vauban, le service de santé étudiante est à droite de l'accueil - 5 Rue du Docteur Georges Salan CS 13019 30021 Nîmes - 04 66 36 45 30

Contact : sse@unimes.fr Information et prise de rendez-vous en ligne : <https://sante.unimes.fr/>

Université de Perpignan Via Domitia : Service de Santé Universitaire - 52 avenue Paul Alduy, Bâtiment H - 66860 Perpignan

Contact : sse@univ-perp.fr Site web : <https://www.univ-perp.fr/vie-de-campus/sante-social>

Prise de rendez-vous uniquement par téléphone : 04 68 66 21 16 ou 07 88 41 10 56

► HANDICAP

Il existe des dispositifs d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur de Montpellier, Nîmes et Perpignan. N'hésitez pas à contacter les personnes référentes, ou à vous rendre sur le site internet de chaque université pour de plus amples informations.

Université de Montpellier : handicap@umontpellier.fr

Université de Montpellier Paul-Valéry : handi.etudes@univ-montp3.fr / <https://www.univ-montp3.fr/fr/handi-etudes-etudiants>

Nîmes Université : handicap@unimes.fr

Université de Perpignan Via Domitia : baeh@univ-perp.fr / <https://www.univ-perp.fr/formation/accompagnement-a-la-reussite/etudiants-en-situation-de-handicap>

L'institut Agro Montpellier : elisabeth.mutel@supagro.fr (campus de Montpellier) et

david.kumurdjian@supagro.fr (campus de Florac)

Le Crous propose également une centaine de logements spécialement adaptés aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations : www.crous-montpellier.fr > Action sociale - santé > handicap

► AIDE SOCIALE / SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Des assistants de service social du Crous de Montpellier-Occitanie reçoivent les étudiants au Crous et sur les sites universitaires. Accueil, soutien, information, activation d'aides financières, action de prévention, les assistants sociaux aident les étudiants en difficulté d'ordre psycho-social ou matériel. Accueil général ouvert tous les jours de 9h00 à 16h00 / Ou prendre rdv avec le service social : www.crous-montpellier.fr

rubrique : [crous](#) > [comment nous contacter](#) > [demander un rdv via le formulaire](#)

Le Crous de Montpellier - Occitanie travaille en partenariat avec diverses structures afin de proposer aux étudiants des consultations psychologiques gratuites, sur les lieux de résidence Crous, au sein d'espaces d'accueil réservés ou en distanciel. Pour prendre rendez-vous : www.crous-montpellier.fr > Social et accompagnement > Accompagnement psychologique

C LE BUDGET

► OBLIGATION DE RESSOURCES

La loi française exige que l'étudiant international justifie de moyens suffisants d'existence soit 615 €/ par mois*.

L'existence de ces ressources peut être prouvée par :

- Une attestation de bourse d'études,
- Un ordre de virement permanent de l'étranger (officialisé par le tampon de la banque),
- Des relevés bancaires des trois derniers mois faisant apparaître les virements mensuels (615 €/mois) ou une attestation de la banque chiffrée, tamponnée, signée et datée de moins de trois mois faisant apparaître un montant créditeur au moins égal à trois mois de ressources exigées.

Ces 615 € par mois sont un minimum. Le budget du premier mois vous demandera un effort financier allant jusqu'à 1800 € (dépôt de garantie, assurance, adhésion à une mutuelle, etc.).

* Montant 2025/2026 sous réserve de modification ultérieure

Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Depuis la rentrée 2018, chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquittement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) payable une seule fois quel que soit le nombre de formations suivies. Cette contribution est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Le montant de cette contribution s'élève à 105€ et doit être réglée avant l'inscription scolaire. Pour en savoir plus : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

► BUDGET MENSUEL

Ce budget mensuel approximatif vaut pour un étudiant célibataire ne logeant pas en cité universitaire, c'est-à-dire pour le plus grand nombre.



Loyer (charges comprises)	450 €
Alimentation	260 €
Transports	gratuit
Fournitures universitaires	40 €
Internet	20 €
Téléphone portable	30 €
Total	800 €



► OUVRIR UN COMPTE EN BANQUE

Il est fortement conseillé de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire, en particulier pour percevoir certaines aides qui sont versées par virement bancaire.

Liste des pièces requises :

- attestation d'hébergement (avec adresse exacte),
- certificat de scolarité,
- copie du passeport et du visa.

D LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE

Une offre de restauration variée et équilibrée à petit prix : 1€ pour tous les étudiants.

Implantés au cœur des lieux d'étude, les restaurants universitaires et les cafétérias du Crous proposent une offre de restauration rapide et économique, adaptée aux besoins des étudiants.

Détail des points de restauration sur www.crous-montpellier.fr



E LES TRANSPORTS

Sites de covoiturage : www.blablacar.fr - www.klaxit.fr

Train régional à 1€ : <https://www.ter.sncf.com/occitanie/tarifs-cartes/billets-un-euro>

Bus régional à 1€ : <https://www.laregion.fr/Presentation-de-liO>

Montpellier

La circulation en tramway et en bus sur le réseau TAM (Transports de l'Agglomération de Montpellier) est gratuite depuis le 21 décembre 2023 pour les détenteurs du pass gratuit. Des vélos sont également accessibles. Retrouvez toutes les infos sur la gratuité et l'offre de transport sur : www.tam-voyages.com

Nîmes

À Nîmes, le service de bus urbain est fourni par TaNgo. Des bus et une ligne de trambus desservent la ville tous les jours jusqu'à 21h (le trambus jusqu'à minuit).

www.tangobus.fr

Perpignan

La ville de Perpignan et son agglomération mettent à votre disposition différents modes de transport pour faciliter vos déplacements. Plus d'informations sur :

www.sankeo.com

F LA CULTURE

» **YOOT : Ta billetterie étudiante aux tarifs ultra réduits**

« La seule plateforme web qui te décolle de ton canapé »



YOOT Montpellier c'est :

- Une billetterie en ligne à tarifs ultra privilégiés, avec des places de spectacles, de concerts à partir de 5€ et du ciné à 3.90 €
- Un bon librairie de 7€ offerts
- Une offre de sorties culturelles avec plus de 600 propositions par an auprès de 40 partenaires. De la soirée électro à la danse contemporaine, du théâtre de boulevard au concert de métal, du cinéma d'auteur au one man show, de l'expo photo à la performance arty, de l'opéra au festival hip hop.
- Une communauté pour connaître, découvrir, partager avis, bon plans et expériences
- Pour profiter pleinement de tous ces services, l'adhésion coûte seulement 9 € et elle est valable jusqu'au 31 août 2027

Renseignements : Crous de Montpellier-Occitanie

Une seule adresse : www.yoot.fr

Nous suivre sur les réseaux : @yootmontpellier

» Pass'culture - Perpignan

Pour la somme de 5 € pour les boursiers et 10 € pour les non boursiers, le Pass'Culture de Perpignan permet aux étudiants de pouvoir accéder à l'activité culturelle de Perpignan et sa région à des tarifs très avantageux. Le Pass'Culture propose les tarifs suivants : Cinéma Castillet : 3 €, Institut Jean Vigo : 3 €, Théâtre de l'Archipel : 5 €, Jazzèbre : de 2 à 15 €, USAP : 5 €, Festivals : - 50 %

Boutique officielle : Campus principal (à côté de la cafétéria l'Aquarium)

52 avenue Paul Alduy - 66860 Perpignan

Tél. +33 (0)4 68 66 17 93 - pass-culture@univ-perp.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 10h à 13h - <https://billetterie.legilog.fr/perpignan/>

G PIÈCES À FOURNIR POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

LOGEMENT

1. Cautionnement solidaire :

- Passeport
- Pièce d'identité du garant
- Les trois derniers bulletins de salaire et l'avis d'imposition du garant
- Un justificatif de domicile du garant (ex : facture électricité ou téléphone)
- Relevés d'identité bancaire (locataire et garant)

2. Attestation d'assurance multirisques habitation

BANQUE

- Attestation de logement (quittance de loyer ou bail)
- Passeport avec visa

AIDE AU LOGEMENT (CAF)

- Dossier complété
- RIB
- Pour les non européens : acte de naissance apostillé

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Le passeport original ainsi que la photocopie du passeport portant mention du visa étudiant (Hors EEE) ou titre de séjour
- Le dossier d'inscription dûment complété
- La lettre ou mail d'acceptation de l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil
- Fournir obligatoirement le niveau de français requis pour intégrer la formation choisie
- Un extrait d'acte de naissance original traduit en français et une photocopie
- Si accès en L1 : original du diplôme permettant l'accès à l'Université dans votre pays accompagné d'une traduction par un service consulaire ou par un traducteur assermenté et une photocopie.
- Pour tous les autres niveaux d'études : en plus du bac, présenter l'original du diplôme permettant l'accès par équivalence avec la traduction officielle et une photocopie

NB : N'oubliez pas de vous munir de plusieurs originaux et photocopies de chacun de ces documents et de plusieurs photos d'identité.

H GLOSSAIRE

BAC : Baccalauréat

BDE : Bureau des Étudiants

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CMU : Couverture Maladie Universelle

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse

Crous : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

ENT : Espace Numérique de Travail

MDE : Maison des Étudiants

PHARE : Point Hébergement Accueil et Recherche de logement pour les Étudiants Internationaux

RIB : Relevé d'Identité Bancaire

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence

UFR : Unité de Formation et de Recherche

≡ Abréviations

BU : Bibliothèque Universitaire

Cafèt' : Cafétéria

Cité U' : Cité Universitaire

Coloc' : Colocation

Fac : Faculté = UFR = Unité de Formation et de Recherche

RU ou resto'U : Restaurant Universitaire

Tram' : Tramway

RDV : Rendez-vous





CONTACTS



CROUS DE MONTPELLIER-OCCITANIE

Accueil général - 2 rue Monteil - CS 85053 - 34033 Montpellier

www.crous-montpellier.fr

Rubrique crous>comment nous contacter



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER PAUL-VALÉRY

Direction des relations internationales et de la francophonie

Bâtiment I - Eugène Ionesco - Route de Mende - 34199 Montpellier cedex 5

Tél. + 33 (0)4 67 14 55 99 - international@umpv.fr - www.univ-montp3.fr



SERVICE ACCUEIL INTERNATIONAL ÉTUDIANTS/CHERCHEURS

Université Paul Valéry Montpellier 3

8, Rue de l'Ecole Normale - CS 78290 - 34197 Montpellier Cedex 5

Tél. : +33 (0)4 67 41 67 87 - Courriel: saiec@umpv.fr

<https://saiec.fr/>



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Direction des Relations Internationales - Service Mobilité - Welcome Desk DRI

163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier - Tél. + 33 (0)4 34 43 23 28

mobility@umontpellier.fr - <https://www.umontpellier.fr/international/etudier-a-letranger>



NÎMES UNIVERSITÉ

Service des Relations Internationales

Rue du Dr. Georges Salan - CS 13019 - 30021 Nîmes cedex

Tél. +33 (0)4 66 36 45 83 - international@unimes.fr - www.unimes.fr



UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Service des Relations Internationales et Transfrontalières

52 avenue Paul Alduy - Bât. A RDC - 66860 Perpignan

Tél. +33 (0)4 68 66 22 18 - sec-suri@univ-perp.fr - www.univ-perp.fr



L'INSTITUT AGRO MONTPELLIER

Service des relations internationales et des langues (SRIL)

2 place Pierre Viala - 34060 Montpellier cedex 2 - Tél. +33 (0)4 67 61 70 27 - direction-sril@supagro.fr

Service Scolarité - Accueil des étudiants internationaux

Alexandra Chevalier - Tél. +33(0)4 67 61 20 12 - alexandra.chevalier@supagro.fr

www.institut-agro-montpellier.fr/